

Délibération DEL-CC-2026-101

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 14 AVRIL 2026

BOCAPOLE, SALLE BOCAGE

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à Bocapole, salle du Bocage, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (64) :** Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAIS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU

**Pouvoirs (7) :** Patrice BOCHE pouvoir à Audrey BELAUD, Sandra CAILTON pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Michel-Pierre DUBOIS pouvoir à Olivia BAUDRY, Florence ERISSE pouvoir à Pierre MORIN, Pascale FERCHAUD pouvoir à Yannick CHARRIER, Vianney GARREAU pouvoir à Patricia YOU, Damien SIMONNEAU pouvoir à Denis PRISSET

**Absents (11) :** Jean-Claude METAIS, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Sandra CAILTON, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Vianney GARREAU, Anne-Marie POITOU, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT

**Date de convocation :** 08-04-2026

**Secrétaire de séance :** Benjamin HUVELIN

## ADMINISTRATION GENERALE

### Délégations de pouvoirs au Président

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

**Considérant** que le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au président ou au bureau, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le président rend compte à chaque réunion du conseil communautaire de l'exercice des attributions déléguées.

Il s'agit pour le conseil communautaire de déléguer au Président les attributions suivantes :

Thématique	Délégations au Président
Finances	Régies comptables : création, modification et suppression des régies nécessaires au fonctionnement des services.
	Réalisation d'avances et de lignes de trésorerie.
	Réalisation des emprunts classés 1A, 1B, 2A et 2B de la charte Gissler, destinés au financement des investissements prévus par le budget ou aux opérations de gestion active de la dette hors contrats de couverture de risque de taux, à la réalisation des lignes de trésorerie, aux remboursements d'emprunt par anticipation et réalisation des actes nécessaires (conventions et avenants) dans la limite des inscriptions budgétaires.
	Accords transactionnels
	Remboursement et remise gracieuse à un usager, dans le cadre de l'utilisation d'un service public (sur présentation d'un justificatif) jusqu'à 10 000 euros.
	Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur : Admissions en non-valeur, créances irrécouvrables en dessous de de 5 000 € / budget / an
Subventions	Attribution de subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le conseil communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget).
	Attribution de subventions liées à des manifestations ponctuelles d'intérêt communautaire (dans la limite des crédits prévus au budget)
	Demandes de subventions
Gestion de projets	Réponse aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt (dont financement correspondant)
	Adoption de toutes chartes et autres labels de qualification, schémas d'organisation etc., toutes convenances autres que obligations légales.
Foncier	Exercice au nom de la communauté d'agglomération des droits de préemption définie par le code de l'urbanisme.
	Fixation, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaine), le montant des offres à notifier aux expropriés.
Gestion des biens Immobiliers et espaces publics	Conclusion et révision des conventions et contrats d'entretien des bâtiments et espaces publics dont les conventions de gestion des bâtiments mis à disposition par les communes
	Conclusion et révision des procès-verbaux de mise à disposition
	Conclusion et révision de location pour une durée n'excédant pas 12 ans.
	Occupation du domaine public
Gestion des biens mobiliers	Toutes servitudes, dont celles de passage et de canalisation.
	Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charges.
	Cession de biens meubles sans limite de montant.
Prêt, mise à disposition, conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.	

Gestion du personnel et des services	Remboursement de frais à un agent sans limite de montant
Mandats Elus	Mandats spéciaux : « Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil communautaire peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code ».
Juridique	L'ensemble des marchés et accords-cadres soumis au code de la commande publique : préparation, passation, exécution, règlement et avenants, à l'exception de la détermination de la localisation du projet, de l'élaboration du programme, de la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle et du financement de l'opération pour les marchés de maîtrise d'œuvre.
	L'ensemble des actes relatifs à la constitution et à la gestion des groupements de commande
	L'ensemble des contrats et conventions générateurs de recettes pour la collectivité dont les contrats de reprise de matériaux avec les entreprises prestataires du recyclage des déchets.
	Saisine de la CCSPL, conformément à l'article L.1413-1 du CGCT.
	En matière civile, pénale et administrative : défendre la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle et intenter au nom de la communauté d'agglomération les actions en justice.
	Ententes avec les organismes extérieurs
Pescalis	L'ensemble des actes de gestion commerciale dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la modification et la mise à jour des documents et conventions de mandat,</li> <li>• l'application de promotions et de gestes commerciaux dans les limites prévues par la délibération sur les tarifs,</li> <li>• la définition et la fixation de taux de promotion ou de marge et en corollaire du prix de vente final.</li> </ul>

**Le conseil communautaire est invité à adopter le régime de délégations de pouvoirs au Président tel que présenté.**

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **17 AVR. 2026**

Notifié ou publié le **20 AVR. 2026**

La Présidente,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.



